

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 30 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PAILLET sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 24 Octobre 2024

Présents : Laurence DOS SANTOS, Laurent FOURCADE, Christiane CAZIMAJOU, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Bernard DANÉY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Patrick EXPERT, Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Julien LE TACON, André MASSIEU, Valérie MENERET, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY.

Absents : Catherine BERTIN (Suppléée Laurence DOS SANTOS), Daniel BOUCHET (Suppléé Laurent FOURCADE), Laurence DUCOS, Katell EYHRATZ, Michel GARAT (Pouvoir André MASSIEU), Corinne LAULAN (Pouvoir Bernard DRÉAU), Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Jean-Bernard PAPIN (Pouvoir Christiane CAZIMAJOU), Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Sylvie PORTA (Pouvoir Mylène DOREAU).

Secrétaire de séance : François DAURAT

N°	DELIBERATION	Vote								
1	<p>D2024-169 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUITE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ANIMATION VIE LOCALE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le résultat de l'appel à manifestation d'intérêt</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention aux associations lauréates et selon les montants suivants :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Associations</th> <th style="text-align: center;">Attribution de la subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Complément'R</td> <td style="text-align: center;">1 500 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">GaRolou</td> <td style="text-align: center;">1 200 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">La Maryzette (fêtes saisons)</td> <td style="text-align: center;">1 800 €</td> </tr> </tbody> </table>	Associations	Attribution de la subvention	Complément'R	1 500 €	GaRolou	1 200 €	La Maryzette (fêtes saisons)	1 800 €	UNANIMITÉ
Associations	Attribution de la subvention									
Complément'R	1 500 €									
GaRolou	1 200 €									
La Maryzette (fêtes saisons)	1 800 €									
2	<p>D2024-170 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'accès au service de portage à domicile dès 60 ans ainsi que pour toute personne malade sur présentation d'un certificat médical quel que soit son âge et à toute personnes en situation de handicap quel que soit sa situation familiale ;</p> <p>APPROUVE la modification du règlement ci-annexé.</p>	UNANIMITÉ								
3	<p>D2024-171 : RAPPORT 2023 DE LA SPL TRIGIRONDE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le rapport de la SPL TriGironde au titre de l'exercice 2023.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 35 Contre : 2 Michel GARAT André MASSIEU</p> <p>Abstention : 4 Didier CHARLOT Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY Denis PERNIN</p>								

4	<p>D2024-172 : CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES A L'ECOLE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la signature de la convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives à l'école et les annexes associées ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes s'y réfèrent.</p>	UNANIMITÉ
5	<p>D2024-173 : PROJET DE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE 2025 -2027</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de fonctionnement des RPE pour la période 2025-2027</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer le projet de fonctionnement des RPE 2025-2027.</p>	UNANIMITÉ
6	<p>D2024-174 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES - BUDGET PRINCIPAL 660 00</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la reprise de la provision pour créances douteuses à hauteur de 1 099.84 euros pour le budget principal 660 00.</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal au compte 6815 dotations aux provisions.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente.</p>	UNANIMITÉ
7	<p>D2024-175 : ADOPTION DES CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL 660 00</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>STATUE sur l'extinction de la totalité des créances ci - annexées ;</p> <p>NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6542 - créances éteintes, sur le budget principal de l'exercice en cours ;</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
8	<p>D2024-176 : BUDGET PRINCIPAL 660 00 - APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°3</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N°3 sur le budget principal de la communauté.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 40 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 André MASSIEU</p>
9	<p>D2024-177 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 - RIVE DROITE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la constitution de la provision complémentaire pour créances douteuses à hauteur de 21 713.64 euros pour le budget annexe Ordures ménagères Garonne 660 35.</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe ORDURES MENAGERES GARONNE au chapitre 68.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 40 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>
10	<p>D2024-178 : ADOPTION DE CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 - RIVE DROITE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>STATUE sur l'extinction de la totalité des créances ci-annexées ;</p> <p>NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6542- créances éteintes, sur le budget annexe ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 de l'exercice en cours ;</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 40 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>

11	<p>D2024-179 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 - APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°3</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N° 3 sur le budget annexe ordures ménagères Garonne 660 35</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
12	<p>D2024-180 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 - RIVE GAUCHE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la constitution de la provision complémentaire pour créances douteuses à hauteur de 23 422.93 euros pour le budget annexe Déchets ménagers 66036.</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe DECHETS MENAGERS PODENSAC au chapitre 68.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 40 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>
13	<p>D2024-181 : ADOPTION DES CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 - RIVE GAUCHE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>STATUE sur l'extinction de la totalité des créances ci-annexées ;</p> <p>NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6542- créances éteintes, sur le budget annexe DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 de l'exercice en cours ;</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 40 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>
14	<p>D2024-182 : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 - APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°4</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N° 4 sur le budget annexe n°66036 Déchets ménagers Podensac.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 40 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>
15	<p>D2024-183 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES - BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la constitution de la provision complémentaire pour créances douteuses à hauteur de 12 006.40 euros pour le budget annexe PONTONS 66053.</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe PONTONS au chapitre 68.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 41 Contre : 2</p> <p>Maryse FORTINON Christiane CAZIMAJOU</p> <p>Abstention : 0</p>
16	<p>D2024-184 : BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53 - APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N°2 sur le budget annexe PONTONS 660 53</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 40 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Christiane CAZIMAJOU</p>
17	<p>D2024-185 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES - BUDGET ANNEXE SPANC 660 25</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la constitution de la provision complémentaire pour créances douteuses à hauteur de 3 659.79 euros pour le budget annexe SPANC 66025.</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe SPANC au chapitre 68.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 40 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>

18	<p>D2024-186 : ADOPTION DES CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET ANNEXE SPANC</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>STATUE sur l'extinction de la totalité des créances ci-annexées ;</p> <p>NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6542- créances éteintes, sur le budget annexe SPANC 66025 de l'exercice en cours</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>UNANIMITE</p>
19	<p>D2024-187 : BUDGET ANNEXE SPANC 660 25 - APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N°1 sur le budget annexe SPANC 660 25</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 40 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>
20	<p>D2024-188 : BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 - APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N° 1 sur le budget annexe GEMAPI 660 19</p>	<p>UNANIMITE</p>
21	<p>D2024-189 : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX-DU-MONT</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les termes du protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de communes, l'Etat et la commune de Sainte-Croix-du-Mont annexé à la présente ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit protocole.</p>	<p>UNANIMITE</p>
22	<p>D2024-190 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE L'ORGANIGRAMME</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la proposition de modification du tableau des emplois comme indiquée ci-dessus ainsi que l'organigramme correspondant ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;</p> <p>INSCRIT les crédits afférents au chapitre 012 du budget principal 2024 de la collectivité.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 38 Contre : 0</p> <p>Abstention : 3 Michel GARAT André MASSIEU Jean-Marc PELLETANT</p>

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H15

Fait à Podensac,

LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ



MIS EN LIGNE LE :